

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 juin 2019, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2019.
3. Rapport du maire 2018.
4. Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas dans la zone C/I-1.
5. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas dans la zone C/I-1.
6. Modification du plan d'action dans le cadre du FDT-volet Pacte rural.
7. Projet pour le FDT-Pacte rural par le Comité de loisirs.
8. Dossier enseigne numérique.
9. Dossier préposée adjointe au service de garde.
10. Résultat soumissions pour les travaux de correction de pavage.
11. Pose d'un drain pour une section du Rang Scott (30 m), de la Route du 9^e Rang (40 m) et du Chemin de la Grosse-Ile (100 m) et nettoyage fossés à quelques endroits.
12. Demande d'aide financière de Les Entreprises Weded inc. au 1110 route 116.
13. Demande concernant le panneau de direction pour les camions sur la Route de la Station.
14. Augmentation de 35 à 40 heures par semaine pour la coordonnatrice en loisirs.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Fonds régional à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
17. Demande d'intervention dans le cours d'eau Gingras.
18. Demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Caron inc..
19. Réparation fissure mur arrière à la caserne.
20. Mandat au Groupe RDL SENCRL pour la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018.
21. Amélioration du système chauffage-climatisation à la Caisse et bruit thermopompe.
22. Projet de la Fabrique autour du cimetière à Laurierville.
23. Entretien du plancher de la salle municipale (1 125\$).
24. Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque pour juillet et août.
25. Compte-rendu surveillance par la SQ intersection Rang 8 Est et Grenier.
26. Inscription au congrès de la FQM, les 26, 27 et 28 septembre 2019.
27. Impression de la mise à jour de la Politique familiale et de MADA.
28. Activité BBQ du maire dans le cadre de la Fête des voisins, le 8 juin prochain.
29. Autorisation de l'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
30. Participation à l'activité Érable en spectacle.
31. Achat de publicité dans le feuillet paroissial 2019.
32. Permis de réunion pour la tire de tracteurs le 20 juillet 2019.
33. Correspondance.
34. Approbation des comptes.
35. États des revenus et dépenses au 31 mai 2019.
36. Varia.(tire de tracteurs)
37. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2019-151

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2019-152

Approbation du procès-verbal du 6 mai 2019.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 mai 2019, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2019-153

Rapport du maire sur le rapport financier 2018.

Attendu que le maire doit déposer à la séance ordinaire du mois de juin un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Attendu que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le rapport du maire soit publié dans le journal Le Poliquin du 14 juin prochain, lequel est distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la municipalité.

Que le rapport soit publié également sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas dans la zone C/I-1.

M. Luc Côté, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et des spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1.

Premier projet du règlement numéro 2019-04

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1;

Attendu que cette modification respecte le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 3 juin 2019, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 3 juin 2019;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le _____ 2019, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le _____ 2019;

En conséquence, il est proposé par _____, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 4.4.1.1 k) est modifié en ajoutant l'usage 6376 intitulé « Entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation », dans la liste des usages permis dans la classe « Industrie légère (I1), laquelle représente les usages autorisés dans la grille des spécifications de la zone C/I-1.

Article 3 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce _____ 2019.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2019-154

Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-04.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-04, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08 de la municipalité.

Que l'objet du projet de règlement numéro 2019-04, est d'ajouter l'usage « Entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation », dans la zone C/I-1.

Qu'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2019-04, est fixée au 25 juin 2019 à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 140 rue Grenier à Laurierville.

Que copie de la présente résolution et du premier projet de règlement numéro 2019-04, soient transmis à la MRC de l'Érable, en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2019-155

Modification du plan d'action dans le cadre du FDT-volet Pacte rural.

Attendu que la municipalité désire modifier son plan d'action 2014-2019, adopté le 5 juin 2017, dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)-volet Pacte rural;

Attendu que le FDT-volet Pacte rural est administré par la MRC de l'Érable;

Attendu que jusqu'à maintenant 4 des 5 projets du plan d'action sont réalisés;

Attendu que le conseil municipal désire remplacer le projet numéro 4, soit l'aménagement d'un belvédère à la croix du Rang Scott, par le projet du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville intitulé « Réaménagement des loisirs de Laurierville »;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil présente à la MRC de l'Érable le plan d'action modifié suivant :

Projets	Montant attribué	Réalisé
1) Salle de conditionnement physique à l'édifice municipal	38 400.00 \$	Oui
2) Ajout de rayonnage à la bibliothèque municipale	8 000.00 \$	Oui
3) Diverses améliorations à la Résidence Provencher inc. (résidence pour personnes âgées)	38 161.70 \$	Oui
4) Réaménagement des loisirs à Laurierville	14 161.21 \$	Non
5) Installation d'un tableau d'affichage électronique	19 515.86 \$	Oui
Total :	118 238.77 \$	

Adoptée

Résolution : 2019-156

Projet pour le FDT-volet Pacte rural par le Comité de loisirs.

Attendu que le projet numéro 4 du plan d'action de la municipalité de Laurierville, déposé à la MRC de l'Érable en juin 2017, dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)-volet Pacte rural, ne peut être réalisé à court terme;

Attendu que le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville a présenté aux membres du conseil le projet « Réaménagement des loisirs à Laurierville », lequel vise en autres à améliorer l'accès au Pavillon récréatif et de l'aménagement intérieur du Pavillon récréatif pour la pratique de divers sports (basket ball, badminton, pickleball). De plus le projet du Comité de loisirs, prévoit l'aménagement d'un terrain de volley-ball extérieur, l'ajout de tables à langer et amélioration des balançoires existantes;

Attendu que ce projet répond à quelques actions de la nouvelle Politique familiale municipale et de la démarche MADA adoptée le 4 mars 2019;

Attendu que ce projet contribuera grandement à la pratique de saines habitudes de vies pour la population de Laurierville;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la MRC de l'Érable, le financement du projet du Comité de Loisirs de Ste-Julie de Laurierville intitulé « Réaménagement des loisirs à Laurierville », et ce, pour un montant de 14 161.21 \$, comme prévu au plan d'action modifié de la municipalité.

Que la municipalité de Laurierville confirme sa participation financière au projet, pour un montant de 3 540.00 \$.

Que si le projet est approuvé par la MRC de l'Érable, la municipalité de Laurierville, propriétaire des infrastructures de loisirs, autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à réaliser ledit projet.

Adoptée

Résolution : 2019-157

Dossier enseigne numérique.

Attendu que le service des réclamations chez Promutuel assurances Chaudière-Appalaches, l'assureur de la municipalité, recommande à la municipalité de fermer l'enseigne numérique en attendant le rapport d'expertise du Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) demandé par l'entreprise Lumicom, soit le fournisseur de l'enseigne numérique, lequel devrait être disponible vers le 20 juin 2019;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de suivre la recommandation de l'assureur Promutuel, soit de fermer l'enseigne numérique en attendant le rapport d'expertise du CRIQ.

Adoptée

Résolution : 2019-158

Dossier préposée adjointe au service de garde.

Attendu que la préposée adjointe au service de garde municipal en milieu scolaire, Mme Suzanne Turcotte, est en arrêt de travail;;

Attendu l'urgence de remplacer Mme Turcotte rapidement, la directrice de l'École Ste-Julie, Mme Julie Bourque, a demandé à Mme Lynn Champagne de prendre la relève de Mme Turcotte, pour la surveillance du midi, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, soit jusqu'au 21 juin prochain;

Attendu que Mme Champagne a offert au directeur général de la municipalité, de combler le poste de Mme Turcotte, pour le service de garde municipal en milieu scolaire, jusqu'au 21 juin 2019;

Attendu que le directeur général de la municipalité a accepté la proposition de Mme Champagne, et ainsi pouvoir respecter le ratio surveillants/enfants, le plus rapidement possible;

Attendu que Mme Champagne a débuté le remplacement de Mme Turcotte, le mardi 7 mai 2019;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil entérine la décision du directeur général, M. Réjean Gingras, pour embaucher Mme Lynn Champagne en remplacement temporaire de Mme Suzanne Turcotte, comme préposée adjointe au service de garde municipal en milieu scolaire, soit jusqu'au 21 juin 2019.

Que le tarif horaire est celui établi dans la liste des salaires 2019 des employés municipaux.

Adoptée

Résolution : 2019-159

Résultat soumissions pour les travaux de correction de pavage.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 3 juin 2019. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal le 3 juin 2019 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur en voirie et Mme Laura-Lise Dostie-Lambert, coordonnatrice en loisirs. Les prix des soumissions sont les suivantes :

	Pavage Lagacé & Frères inc.	Pavage Veilleux (1990) inc.
Nombre de tonnes	208.50	208.50
Prix à la tonne	153.00 \$	160.75 \$
Sous-total :	31 900.50 \$	33 516.38 \$
TPS :	1 595.03	1 675.83
TVQ :	3 182.07	3 343.27 \$
Total :	36 677.60 \$	38 535.48 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Lagacé & Frères inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux, à Pavage Lagacé & Frères inc., et ce, au prix de 36 677.60 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux;

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-160

Pose d'un drain pour une section du Rang Scott (30 m), de la Route du 9^e Rang (40 m) et du Chemin de la Grosse-Ile (100 m) et nettoyage fossés à quelques endroits.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de voirie suivants :

- Pose d'un drain sur une section du Rang Scott, environ 30 mètres, près du numéro civique 1335, ainsi que sur la route du 9^e Rang sur une section d'environ 40 mètres près de l'intersection du Rang 10 et Route du 9^e Rang, et sur une section d'environ 100 mètres du Chemin de la Grosse-Ile près du numéro civique 365, afin de faciliter l'expulsion de l'eau de la fondation de ces sections de chemins vers le fossé, et ainsi éviter que le pavage se brise à chaque printemps.
- Nettoyage fossés d'une section du Rang 5, près de la Route de la Grosse-Ile, ainsi que près du 801 et 809 Petit 9^e Rang.

Que le coût des travaux est estimé à environ 8 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-161

Demande d'aide financière de Les Entreprises Weded inc. du 1110 route 116.

Attendu que Les Entreprises Weded inc. ont fait l'acquisition de l'immeuble du 1110 route 116, le 26 mars 2018;

Attendu le président de Les Entreprises Weded inc., a formulé une demande d'aide financière pour cette nouvelle entreprise à Laurierville;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une aide financière à la nouvelle entreprise Les Entreprises Weded inc., spécialisée dans le recyclage de pneus et traitement de la fibre.

Que ce conseil accepte de verser l'équivalent du droit de mutation, soit un montant de 4 778.00 \$ sur une période de 3 ans.

Que le premier versement de l'aide financière, au montant de 1 592.00 \$ sera effectué le 15 septembre 2019, à la condition que l'entreprise soit en opération et que les taxes municipales 2019 soient payées.

Que le deuxième versement de l'aide financière, au montant de 1 593.00 \$ sera effectué le 15 septembre 2020, à la condition que l'entreprise soit en opération et que les taxes municipales 2020 soient payées.

Que le troisième versement de l'aide financière, au montant de 1 593.00 \$ sera effectué le 15 septembre 2021, à la condition que l'entreprise soit en opération et que les taxes municipales 2021 soient payées.

Adoptée

Résolution : 2019-162

Demande concernant le panneau de direction pour les camions sur la Route de la Station.

Attendu que des citoyens de la Route de la Station ont avisé des élus municipaux à l'effet que des camions provenant de la Route de la Grosse-Ile tournent à droite à l'intersection de la Route de la Station et de la Route de la Grosse-Ile, alors qu'un panneau indique l'obligation de tourner à gauche pour les camionneurs;

Attendu que les citoyens demandent à la municipalité d'améliorer la situation afin que les camionneurs respectent la signalisation, et ainsi éviter la circulation des camions dans la partie urbaine de la Route de la Station;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de remplacer le panneau indiquant le trajet obligatoire pour les camions, par un panneau similaire mais de plus grande dimension.

Que le coût du panneau est estimé à 50.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2019-163

Augmentation de 35 à 40 heures par semaine pour la coordonnatrice en loisirs.

Attendu que la coordonnatrice en loisirs pour les municipalités de Laurierville et d'Inverness, cumule quelques heures supplémentaires dans les 2 municipalités, découlant principalement pour Laurierville de la mise à jour de la Politique familiale municipale et de la démarche MADA;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'augmenter temporairement de 35 à 40 le nombre d'heures rémunérées par semaine pour la coordonnatrice en loisirs, et ce, jusqu'à l'épuisement des heures supplémentaires.

Que l'horaire de travail de la coordonnatrice en loisirs demeure le même, soit 35 heures par semaine.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin à propos de l'enseigne numérique.

- Intervention de M. Patrick Bergeron, pour offrir ses services de transport en vrac avec son camion 10 roues.

- Intervention de M. Louis Soucy du 197 rue Grenier, qui demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'aménager des dos d'âne dans son secteur, afin de diminuer la vitesse des usagers de la route.

Résolution : 2019-164

Fonds régional à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 10 497.09 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation de pavage dans le Rang Scott, Rang 10 Ouest, Route du 9^e Rang, Chemin de la Grosse-Ile, Rang 4 et Rang 6 Est (35 000 \$)

Que la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée

Résolution : 2019-165

Demande d'intervention dans le cours d'eau Gingras.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Andréas Zueger, pour le nettoyage du cours d'eau Gingras sur le lot 5 660 002 du cadastre du Québec, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage, soient entièrement à la charge du ou des propriétaires riverains du cours d'eau Gingras.

Adoptée

Résolution : 2019-166

Demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Caron inc..

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par Mme Sabrina Caron au nom de la Ferme Roland Caron inc., pour des agrandissements à l'étable, pour le remplacement d'un silo et au niveau de la distance séparatrice pour la gestion des odeurs;

Attendu que l'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, est l'article 8.2 concernant la marge de recul latérale

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) l'agrandissement de la section pouponnière de l'étable, laquelle une fois agrandie se retrouvera à ± 5 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage à son article 8.2, indique une marge de recul latérale minimum de 15 mètres, pour une dérogation de 10 mètres.
- 2) L'agrandissement de la section vaches taries de l'étable, laquelle une fois agrandie se retrouvera à ± 4 mètres de la ligne latérale, pour une dérogation de 11 mètres.
- 3) L'agrandissement de la salle alimentaire de l'étable, laquelle une fois agrandie se retrouvera à ± 4 mètres de la ligne latérale, pour une dérogation également de 11 mètres.
- 4) Remplacement d'un silo existant de 18 X 70 pieds par un silo de 20 X 100 pieds, lequel se retrouvera à 5 mètres de la ligne latérale, pour une dérogation de 10 mètres.

Enfin, une dérogation est demandée au niveau de la distance séparatrice entre le site d'élevage et la résidence du 1130 Route 116, pour la gestion des odeurs. La distance calculée est de 81.4 mètres, mais la résidence est à 62 mètres, pour une dérogation de 19.4 mètres.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 3 juin 2019 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Caron inc.;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de la Ferme Roland Caron inc..

Adoptée

Résolution : 2019-167

Réparation fissure mur arrière à la caserne.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, répare la fissure du mur arrière de la caserne des pompiers, en colmatant la fissure avec la matière appropriée.

Adoptée

Résolution : 2019-168

Reddition de comptes pour le Programme TECQ 2014-2018.

Attendu qu'un montant de 159 026 \$ est retenu par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

Attendu que la retenue de 159 026 \$ sera versée à la municipalité suite au dépôt par la municipalité d'une reddition de comptes, laquelle doit être vérifiée par un vérificateur externe, lequel exprime une opinion sur les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations et sur les coûts des travaux prioritaires réalisés, tels qu'ils ont été déclarés par la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville mandate le Groupe RDL SENCRL, pour la vérification de la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme Taxe sur l'essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

Que les honoraires du Groupe RDL SENCRL pour la reddition de comptes, est estimé à 1 500 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2019-169

Amélioration du système de chauffage-climatisation à la Caisse et bruit thermopompe.

Attendu qu'à la demande de la municipalité, l'entreprise Sotek de Victoriaville a procédé à l'évaluation du système de chauffage et climatisation à l'immeuble de la Caisse du 149 rue Grenier, afin de proposer une solution au problème de contrôle de la température dans les diverses espaces de l'immeuble;

Attendu que Sotek a déposé une proposition pour régler les problèmes d'inconforts, laquelle est datée du 6 mai 2019;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Sotek, soit de remplacer les 7 boîtes de contrôles, l'ajout d'un thermostat dans la salle de réunion et le remplacement des diffuseurs.

Que le coût des améliorations proposées par Sotek est de 7 835.00 \$, taxes non incluses.

Que pour le bruit de la thermopompe, le directeur général, demandera à l'entreprise Sotek, la possibilité de programmer le système afin que la thermopompe ne démarre pas entre 20h00 et 7h00.

Adoptée

Résolution : 2019-170

Projet de la Fabrique autour du cimetière à Laurierville.

Attendu que Mme Diane St-Pierre a demandé au conseil de la Fabrique Notre-Dame des Érables, un budget pour enlever la haie d'arbustes autour du cimetière, laquelle est difficile d'entretien et dont plusieurs arbustes sont morts, afin de remplacer la haie d'arbustes par de la pelouse;

Attendu que Mme St-Pierre demande à la municipalité de prêter son tracteur avec son opérateur, soit M. François Gingras, lors des travaux prévus un samedi à déterminer;

Attendu que Mme St-Pierre demande également l'autorisation de disposer de la terre enlevée, lors des travaux, sur les terrains vacants de la rue des Jonquilles;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de Mme Diane St-Pierre pour la fourniture, à titre gratuit, du tracteur de la municipalité avec un opérateur, ainsi que pour la disposition de la terre, dans le cadre des travaux pour enlever la haie d'arbustes autour du cimetière, afin de la remplacer par de la pelouse, et ainsi faciliter grandement l'entretien.

Que la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par la Fabrique Notre-Dame des Érables, de la demande de Mme St-Pierre, pour un budget, afin de réaliser des susdits travaux.

Adoptée

Résolution : 2019-171

Entretien du plancher de la salle municipale.

Attendu que le plancher de la salle municipale est difficile d'entretien;

Attendu que la concierge de l'édifice municipal a demandé un avis à M. François Paradis, spécialisé dans l'entretien de toutes sortes de surfaces de plancher;

Attendu que ce dernier recommande de décaper complètement la surface du plancher, et ensuite appliquer une cire pour ce type de plancher;

Attendu que M. Paradis est disposé à remettre la surface du plancher en bon état, pour un montant de 1 125.00 \$, taxes non incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de M. François Paradis, à l'effet de décaper et cirer le plancher en terrazzo, pour un montant de 1 125.00 \$, taxes non incluses, mais comprenant la main d'œuvre, le matériel et les produits ménagers.

Adoptée

Résolution : 2019-172

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque pour juillet et août.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Hélène Paquet, de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque pour les mois de juillet et août 2019.

Que les heures d'ouverture sont modifiées de la façon suivante :

Mardi : 16h00 à 20h00 au lieu de 15h00 à 20h00

Jeudi : 14h30 à 18h00 au lieu de 14h00 à 20h00.

Adoptée

Résolution : 2019-173

Compte-rendu surveillance par la SQ à l'intersection du Rang 8 Est, Grenier et Renaud.

Attendu qu'à la demande de la municipalité, suite à une plainte d'un citoyen, pour la surveillance de la vitesse et du respect des arrêts obligatoires dans le secteur du Rang 8 Est, de la rue Grenier et de l'avenue Renaud;

Attendu que le rapport de la Sûreté du Québec mentionne que 4 billets d'infractions ont été émis pendant les 2 semaines de surveillance, soient 2 pour la vitesse et 2 pour le non-respect d'un arrêt obligatoire;

Attendu que la Sûreté du Québec suggère l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'intersection du Rang 8 Est et de la rue Grenier, en direction de Lyster et/ou d'allonger la zone de 50 km/h dans le Rang 8 Est;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'ajouter un panneau de signal avancé de la zone de 50 km/h dans le Rang 8 Est.

Que le coût du panneau est d'environ 35.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2019-174

Inscription au congrès de la FQM, les 26, 27 et 28 septembre 2019.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Daniel Fortin et M. Luc Côté, à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, les 26, 27 et 28 septembre prochain à Québec.

Que les frais d'inscriptions au montant de 799.00 \$ par personne, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2019-175

Impression de la mise à jour de la Politique familiale et de MADA.

Attendu que le comité Familles-aînés de la municipalité recommande d'expédier à chaque adresse civique une copie de la Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), dont le lancement a été effectué le 2 juin 2019;

Attendu que le coût pour l'impression de 700 copies de la Politique familiale et de la démarche MADA, est de 4 918.00 \$, taxes non incluses;

Attendu que la Politique familiale et de la démarche MADA est accessible sur le site internet de la municipalité;

Attendu que par mesure d'économie de papier et de coût, ce conseil est d'avis que l'impression de 250 copies de la Politique familiale et de la démarche MADA serait suffisante;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'impression de 250 copies de la Politique familiale municipale et de la démarche MADA

Que des copies seront disponibles à la bibliothèque et au bureau municipal.

Que le coût d'impression des 250 copies est estimé à 2 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2019-176

Activité BBQ du maire dans le cadre de la Fête des voisins.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'organiser une activité, soit le BBQ du maire, dans le cadre de la Fête des voisins, le samedi 8 juin 2019 de 11h00 à 13h00.

Que l'activité de la Fête des voisins est une initiative du Réseau québécois de villes et village en santé.

Que la Fête des voisins est ouverte à toute la population de Laurierville.

Que pour l'occasion des hot dog, des crudités, des chips, de la liqueur, de l'eau et du jus seront servis gratuitement aux personnes présentes.

Que le coût de l'activité est estimé à 300.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2019-177

Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs à St-Jacques-de-Leeds, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

Que le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation, est estimé à 7 500 \$.

Adoptée

Résolution : 2019-178

Participation à l'activité Érable en spectacle.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer au projet de l'Érable en spectacle 2019.

Que ce conseil accepte de payer le montant de 300.00 \$ pour la présentation d'un spectacle.

Que le choix du conseil parmi les artistes participants, est le groupe Mathieu Allard et ses quêteux, le mercredi 10 juillet prochain comme premier choix, ou le mercredi 17 juillet comme 2^e choix.

Que le spectacle se déroulera sur le pavé de l'Église par beau temps et dans la salle municipale par mauvais temps.

Adoptée

Résolution : 2019-179

Achat de publicité dans le feuillet paroissial 2019.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables.

Que le coût de l'espace publicitaire sur le feuillet paroissial est de 150.00 \$, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

Adoptée

Résolution : 2019-180

Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 20 juillet 2019, à l'occasion de l'activité Tire de tracteurs, laquelle peut être remis au 21 juillet en cas de pluie.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de l'inspection générale pour le pont de la Grosse-Ile et le pont surplombant la rivière Noire sur l'avenue Provencher, de la part du Ministère des Transports.
- Réception d'une lettre de Transports Québec, annonçant que le projet du Rang 10 Est (2017-427), ne pourra recevoir d'aide financière au cours de l'année 2019-2020, attendu que l'enveloppe budgétaire pour le Programme AIRRL est épuisée.
- Réception d'une lettre de Transports Québec, annonçant que le projet du Chemin de la Grosse-Ile (2016-341B), ne pourra recevoir d'aide financière au cours de l'année 2019-2020, attendu que l'enveloppe budgétaire pour le Programme RIRL est épuisée.
- Lettre d'Hydro-Québec annonçant des travaux de débroussaillage aux abords du Chemin de la Grosse-Ile au cours de l'été 2019.
- Réception de 2 résolutions de la MRC de l'Érable confirmant l'exécution des travaux d'entretien requis pour le ruisseau Tardif (branche 1 du ruisseau Jacques) et pour la branche 5 de la rivière Barbue.
- Communiqué de la MRC de l'Érable à l'effet que des étudiants visiteront, lors de la saison estivale, des résidences des 11 municipalités du territoire, afin de sensibiliser les citoyens à la saine gestion des matières résiduelles.

Liste des comptes

Remboursement de taxes : Baisse d'évaluation	140.99
Carte Sonic : Essence du 9 mai 2019	160.49

Remboursement de taxes : Baisse d'évaluation	61.52
Société canadienne des postes : envoi courrier Le Poliquin	135.85
SEAO –Constructo : Appel d'offres en mai	9.75
Hydro-Québec : Service caserne du 28/03 au 29/05/2019	1 041.33
Hydro-Québec : Service biblio du 28/03 au 29/05/2019	418.19
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 23/03 au 24/05/2019	967.64
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	971.31
Hydro-Québec : Service au garage du 30 mars au 30 mai.	889.25
Hydro-Québec : Service au réservoir d'eau du 29 mars au 30 mai.	174.36
Hydro-Québec : Service à la croix du 29 mars au 30 mai.	81.54
Hydro-Québec : Service du 26 avril au 27 mai système commun.	45.37
Hydro-Québec : Service à la Caisse du 28 mars au 29 mai.	1 853.28
Agence 9-1-1 : Service de mars 2019	482.52
Petite Caisse Laurierville : Timbres, déplacement et frais serv. garde	155.05
Salaire : Rémunération des employés municipaux de mai 2019	12 426.61
Receveur Gén. Canada Remise féd. de mai 2019	2 769.47
Ministre du Revenu : Remise prov. de mai 2019	6 565.92
RREMQ : Cotisation régime-retraite employés mai 2019	1 227,64
Union-Vie : Cotisations ass.-collectives employés de mai 2019	2 442.35
Hélène Paquet : Achat cartouches pour biblio et municipalité	91.96
Energies Sonic : Diesel et huile à fournaises	800.32
Paroisse Notre-Dame-des-Érables : Commanditaire feuillet paroissial	150.00
VIVACO : Matériels Edifice, garage et aqueduc	85.09
Mégaburo : Étui pour tablette	114.95
Distribution Corriveau : Distributrice à verre pour édifice	35.59
Claire Gosselin : Frais de déplacement en juin 2019	80.00
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque	378.40
Sibername.com : Service nom du domaine pour 1 an.	136.40
Léger Drolet et Fils : Réparation porte et ajustement	340.33
EMP inc. : Travaux de niveleuse rang 4, 5 2, 10 et petit neuf	1 256.11
Vitrierie de L'Érable : Changer thermos bureau édifice	528.89
Corporation des Fleurons du Québec : Cotisation 2019-2021	1 345.21
Scolart : Matériels pour service de garde scolaire	112.85
Fortin Sécurité Médic : Pansements de rechange pour garage	36.54
Ministre des finances : Sécurité publique (1 ^e vers en 2019)	53 283.00
MRC de l'Érable : Quote-parts (2 ^{er} versement final 2019)	81 721.29
MRC de l'Érable : Quote-parts ORH (2 ^{er} versement final 2019)	4 865.08
Sotek inc. : Vérification système chauffage et climatisation Caisse.	498.19
Fonds d'information sur le territoire : Avis de mutations de mai.	12.00
Eurofins : Analyse de l'eau pour mai.	149.01
J.M. Samson inc. : Service de lift pour palette sacs asphalte.	17.25
Bell Canada : Service pour juin.	351.71
Bell Mobilité : Service pour juin.	192.03
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	12 358.64
Xérox Canada ltée : Service pour mai.	110.48
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastique agricole pour mai.	1 579.65
Caisse Desjardins : Intérêts sur emprunt numéro 2004-01 (Pavillon).	1 843.25
Caisse Desjardins : Capital sur emprunt numéro 2004-01 (Pavillon).	19 000.00
Caisse Desjardins : Intérêt sur emprunt 2011-01 (tracteur).	772.58
Caisse Desjardins : Intérêt sur emprunt 2013-04 (Jonquilles).	1 346.74
Cantine chez Micheline : Brunch lancement PFM et MADA.	1 566.20
Xérox Canada ltée : Frais location juin, juillet août.	385.13

Résolution : 2019-181

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2019, avec comparatif de l'année 2018, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 871 046.84 \$, et des déboursés au montant de 652 584.95 \$, laissant un solde en caisse de 470 785.71 \$.

Varia.

Tire de tracteurs du 20 juillet 2019.

M. Guillaume Côté informe la municipalité qu'un nouveau comité organisera la tire de tracteurs le 20 juillet 2019, attendu que les organisateurs des dernières éditions ont avisé la municipalité qu'ils ne pouvaient organiser l'activité cette année.

Résolution : 2019-182

Tire de tracteurs.

Attendu que l'activité Tire de tracteurs, fait partie du contrat d'assurances de la municipalité;

En conséquence, il est résolu unanimement, que ce conseil accepte que le nouveau comité organise la Tire de tracteurs du 20 juillet 2019.

Adoptée

Résolution : 2019-183

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier